

face, car il est relié aux regards des fils-muliers... D'après les premières constatations, on suppose que les maillottes ont été élaborées par une seule main...

La Grève des Chemins de Fer en Italie

La question au Sénat — L'attitude des députés socialistes. Rome, 2 mars. — L'obstruction du personnel des chemins de fer continue, mais les retards, par suite de la suppression d'un certain nombre de trains, sont maintenant moins sensibles.

LA GROTTE DE LOURDES

Paris, 2 mars. — La Première chambre de la Cour d'appel de Pau a prononcé sur le premier président, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des biens de la congrégation dissoute des Pères de l'Immaculée Conception.

Grève générale DES MINEURS BELGES

Appel du Parti Ouvrier. Bruxelles, 2 mars. — Le Conseil général du Parti Ouvrier belge, adresse l'appel suivant à tous les groupes socialistes et à toutes les organisations ouvrières :

Les Greves en France

A PARIS. Paris, 2 mars. — Les ouvriers et ouvrières de la grande maison de chaussures...

Paris, 2 mars. — Cinq cents grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

Paris, 2 mars. — Les grévistes ont occupé les chaufferies des entrepreneurs de travaux publics...

son avocat, qui la menaçait de faire échouer la transaction et de lui renvoyer le dossier...

Dans ces conditions, Mme M... céda, et, ayant touché de l'huissier les mille francs dévolus des fonds, délivra un reçu pour solde de tout compte.

Le Conseil général fut appelé à tous les syndicats, mais les uns et les autres refusèrent d'adhérer à une telle émanation.

Mme M... a alors assigné Me X... en restitution des mille francs par lui reçus, tout en offrant à la barre une somme de cent francs.

La Ire Chambre de tribunal s'est bornée à appliquer le principe en vertu duquel les avocats n'ont le droit de réclamer des honoraires ni de recevoir des honoraires révisés ; ils reçoivent ou ils retiennent, à titre de présent, ce que le client veut bien leur donner.

Mme M... avait demandé une enquête : de plaines le tribunal donna gain de cause, c'est-à-dire tint son offre de restituer à son avocat 100 fr. d'honoraires, et, par suite, Me X... ayant reçu 1.000 fr. et la condamne à en restituer 900.

LA GROTTE DE LOURDES

Paris, 2 mars. — La Première chambre de la Cour d'appel de Pau a prononcé sur le premier président, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des biens de la congrégation dissoute des Pères de l'Immaculée Conception.

Le liquidateur prétendait être propriétaire de la grotte de Lourdes et des dépendances mobilières et immobilières.

L'évêque de Tarbes l'avait assigné devant le tribunal de Bagnères qui fit droit à son action en revendication de propriété. Le liquidateur fit appel.

La cour d'appel de Pau confirme le premier jugement et déclare en conséquence que la grotte de Lourdes, avec ses dépendances mobilières et immobilières, sont la propriété de la messe épiscopale.

Grève générale DES MINEURS BELGES

Appel du Parti Ouvrier. Bruxelles, 2 mars. — Le Conseil général du Parti Ouvrier belge, adresse l'appel suivant à tous les groupes socialistes et à toutes les organisations ouvrières :

Depuis quatre semaines, et dans certaines régions, des grèves ont éclaté, des milliers et des milliers de mineurs belges sont en grève, n'élevant, en réalité, que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

mais la dignité de toute la classe ouvrière et la conscience publique belgienne.

Ce fait, si fait qu'il soit relevé, non par de vaines protestations de colère et de haine, mais par des actes efficaces d'entraide et de solidarité.

Le Conseil général fut appelé à tous les syndicats, mais les uns et les autres refusèrent d'adhérer à une telle émanation.

Mme M... a alors assigné Me X... en restitution des mille francs par lui reçus, tout en offrant à la barre une somme de cent francs.

La Ire Chambre de tribunal s'est bornée à appliquer le principe en vertu duquel les avocats n'ont le droit de réclamer des honoraires ni de recevoir des honoraires révisés ; ils reçoivent ou ils retiennent, à titre de présent, ce que le client veut bien leur donner.

Mme M... avait demandé une enquête : de plaines le tribunal donna gain de cause, c'est-à-dire tint son offre de restituer à son avocat 100 fr. d'honoraires, et, par suite, Me X... ayant reçu 1.000 fr. et la condamne à en restituer 900.

LA GROTTE DE LOURDES

Paris, 2 mars. — La Première chambre de la Cour d'appel de Pau a prononcé sur le premier président, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des biens de la congrégation dissoute des Pères de l'Immaculée Conception.

Le liquidateur prétendait être propriétaire de la grotte de Lourdes et des dépendances mobilières et immobilières.

L'évêque de Tarbes l'avait assigné devant le tribunal de Bagnères qui fit droit à son action en revendication de propriété. Le liquidateur fit appel.

La cour d'appel de Pau confirme le premier jugement et déclare en conséquence que la grotte de Lourdes, avec ses dépendances mobilières et immobilières, sont la propriété de la messe épiscopale.

Grève générale DES MINEURS BELGES

Appel du Parti Ouvrier. Bruxelles, 2 mars. — Le Conseil général du Parti Ouvrier belge, adresse l'appel suivant à tous les groupes socialistes et à toutes les organisations ouvrières :

Depuis quatre semaines, et dans certaines régions, des grèves ont éclaté, des milliers et des milliers de mineurs belges sont en grève, n'élevant, en réalité, que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

l'honneur du premier magistrat du département du Pas-de-Calais.

Ce fait, si fait qu'il soit relevé, non par de vaines protestations de colère et de haine, mais par des actes efficaces d'entraide et de solidarité.

Le Conseil général fut appelé à tous les syndicats, mais les uns et les autres refusèrent d'adhérer à une telle émanation.

Mme M... a alors assigné Me X... en restitution des mille francs par lui reçus, tout en offrant à la barre une somme de cent francs.

La Ire Chambre de tribunal s'est bornée à appliquer le principe en vertu duquel les avocats n'ont le droit de réclamer des honoraires ni de recevoir des honoraires révisés ; ils reçoivent ou ils retiennent, à titre de présent, ce que le client veut bien leur donner.

Mme M... avait demandé une enquête : de plaines le tribunal donna gain de cause, c'est-à-dire tint son offre de restituer à son avocat 100 fr. d'honoraires, et, par suite, Me X... ayant reçu 1.000 fr. et la condamne à en restituer 900.

LA GROTTE DE LOURDES

Paris, 2 mars. — La Première chambre de la Cour d'appel de Pau a prononcé sur le premier président, vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des biens de la congrégation dissoute des Pères de l'Immaculée Conception.

Le liquidateur prétendait être propriétaire de la grotte de Lourdes et des dépendances mobilières et immobilières.

L'évêque de Tarbes l'avait assigné devant le tribunal de Bagnères qui fit droit à son action en revendication de propriété. Le liquidateur fit appel.

La cour d'appel de Pau confirme le premier jugement et déclare en conséquence que la grotte de Lourdes, avec ses dépendances mobilières et immobilières, sont la propriété de la messe épiscopale.

Grève générale DES MINEURS BELGES

Appel du Parti Ouvrier. Bruxelles, 2 mars. — Le Conseil général du Parti Ouvrier belge, adresse l'appel suivant à tous les groupes socialistes et à toutes les organisations ouvrières :

Depuis quatre semaines, et dans certaines régions, des grèves ont éclaté, des milliers et des milliers de mineurs belges sont en grève, n'élevant, en réalité, que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Depuis quatre semaines, ces « braves gens », qui sont nos frères et compagnons de lutte, sont en grève, n'élevant que deux revendications : le rétablissement du salaire normal et légal, et le respect de la vie humaine.

Fiers, au moulin Delamar et Van Baelckel Anvers et Bagrois.

Ceux de la bande qui ne sont pas arrivés, mais dont le domicile est connu, seront aujourd'hui vendredi sous les verrous.

Il est à supposer qu'après une aussi importante capture, les habitants de Montebarnon et des environs doivent à perpétuité du enoyer Lelièvre, les vols seront moins fréquents.

UN RAPIDE EN PANNE

Le train de Paris n° 9, entrant ordinairement en Gare-Maritime à 3 heures, pour le paquebot du second service, est arrivé, mercredi, avec 55 minutes de retard.

Ce retard était causé par un accident survenu dans son jardin pour y étendre le linge qu'elle venait de laver. Elle laissait au logis sa fille Clotilde qui jouait dans la cuisine.

Au bout de quelques instants, voulant savoir ce qu'elle faisait, elle appela du jardin, mais elle n'obtint aucune réponse. Inquiet, Mme Carrette revint en toute hâte à la cuisine. Un affreux spectacle l'attendait. Dans la lessiveuse, pleine, que Mme Carrette avait déposée sur le sol, les deux jambes de son enfant sortaient, la tête et le haut du corps plongeaient dans l'eau savonneuse.

Folle de douleur, la mère retira son enfant. M. le docteur Dupret, mandé aussitôt ne put que constater le décès.

Noyée dans une Lessiveuse A FLAVY-LE-MARTEL

Ces jours derniers, Mme Carrette Henriette, ménagère à Flavy-le-Martel (Aisne), était occupée à faire sa lessive. Elle sortit un moment dans son jardin pour y étendre le linge qu'elle venait de laver. Elle laissait au logis sa fille Clotilde qui jouait dans la cuisine.

Au bout de quelques instants, voulant savoir ce qu'elle faisait, elle appela du jardin, mais elle n'obtint aucune réponse. Inquiet, Mme Carrette revint en toute hâte à la cuisine. Un affreux spectacle l'attendait. Dans la lessiveuse, pleine, que Mme Carrette avait déposée sur le sol, les deux jambes de son enfant sortaient, la tête et le haut du corps plongeaient dans l'eau savonneuse.

Folle de douleur, la mère retira son enfant. M. le docteur Dupret, mandé aussitôt ne put que constater le décès.

BRULEE VIVE A ORCHIES

Judi matin, vers 7 heures 1/2, une vieille demoiselle d'Orchies, Mlle Suzanne Dalverny a trouvé la mort dans les circonstances particulièrement affreuses.

Le sort de cette vieille demoiselle presque tombée en enfance, avait touché deux voisins qui lui soignaient et lui présentaient ses repas. Elle avait même obtenu qu'une femme passât la nuit près de la demoiselle Dalverny, celle-ci ayant déjà failli se brûler. Or, jeudi matin, la garde de nuit, Mme Bonnet, vint de partir, car une voisine Mme Marchand entra chez la demoiselle lui apportant comme d'habitude son café. Elle sortit bientôt, en déclarant qu'elle reviendrait sous peu. Que se passa-t-il pendant son absence ? On l'ignore.

Le président de la Chambre de commerce a demandé à la Chambre de décider la loi aussitôt après le vote du budget.

LA LOI DE DEUX ANS

Paris, 2 mars. — La commission de l'armée se réunira demain, pour entendre la lecture du rapport de M. Gouzy, sur la loi de deux ans en matière militaire.

On sait que la commission de l'armée a conclu au vote, sans modifications, du texte adopté par le Sénat.

Le président de la Chambre de commerce a demandé à la Chambre de décider la loi aussitôt après le vote du budget.

LE MOUVEMENT GREVISTE

A PARIS. Paris, 2 mars. — Aujourd'hui une collision s'est produite, rue des Capuciers, entre les grévistes carrossiers et les gardiens de la paix.

Au cours de la bagarre, le nommé Claude... a été blessé et transporté à l'hôpital.

La balle traversa